

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 novembre 2023

7^e ÉDITION DES TROPHÉES « LES PROS ONT DU TALENT » : LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE RÉCOMPENSE TROIS TPE POUR LEURS INITIATIVES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ SUR LES ROUTES

Alors que les accidents de la route constituent le premier risque mortel dans le milieu professionnel et que chaque année, 5 millions de journées de travail sont perdues à cause des accidents de la route, près de 9 salariés sur 10 considèrent que les employeurs ont un rôle à jouer en matière de prévention routière (Étude Institut Harris pour la Sécurité routière – mai 2023).

Toutes les entreprises, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille, peuvent s'engager à leur échelle pour lutter contre les risques routiers et les comportements dangereux de leurs collaborateurs. Pour preuve, ces trois entreprises, de moins de 15 salariés, se voient récompensées pour les actions qu'elles ont mises en place en faveur de la sécurité de leurs collaborateurs sur la route, ce 13 novembre 2023 lors de la cérémonie de remise des trophées « Les Pros ont du talent ».

Pour la Sécurité routière, il est important de valoriser et saluer les initiatives de ces petites entreprises qui, grâce à la détermination de leurs équipes, leurs idées et leur souci de la vie de chacun, parviennent à faire évoluer les comportements sur les routes dans le cadre du travail... et en dehors.

« Toutes les initiatives, même les plus petites, même les plus simples, permettent de sensibiliser et de changer les comportements sur la route. C'est tout le sens de cette opération qui met en lumière l'engagement des artisans et TPE : chaque action compte. Ces chefs de petites entreprises montrent que, dès lors qu'on décide de s'organiser, avec comme souci premier la sécurité de ses salariés, on trouve des idées et c'est toute l'entreprise qui en sort renforcée. »

Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la sécurité routière

En 2022, 485 personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail dont les deux tiers à l'occasion d'un trajet domicile-travail (Source : ONISR 2022).

Les lauréats

Trophée Or

Flandres C2E, société spécialisée en optimisation énergétique en milieu industriel installée à Auchy-les-Mines (62), emploie 7 personnes qui sont régulièrement en déplacement sur les routes. Elle a instauré une prime de fin d'année qui prend en compte le comportement routier des collaborateurs. **Jean-Marc Faidutti, gérant et lauréat du trophée Or**, explique les actions déployées pour les accompagner : « Un contrôle régulier des véhicules, de la sensibilisation avec de l'affichage dans les ateliers et nous avons créé un *Challenge Sécurité pour encourager les bons comportements sur la route* ».

L'entreprise est signataire des 7 engagements depuis le 1er mai 2023.

Trophée Argent

ATHOS environnement, société clermontoise spécialisée dans l'ingénierie des milieux aquatiques à Clermont-Ferrand (63), a fixé pour objectif aux 12 collaborateurs « zéro accident, zéro contravention » pour infraction au code de la route. **Antoine Thouvenot, président de la société et lauréat du trophée Argent**, détaille les actions mises en place pour tendre vers cet objectif : « *Tout d'abord, une charte du bon conducteur signée par tous les salariés. Et puis chez nous, le temps de conduite est du temps de travail, plus besoin de se presser. Les nouveaux arrivants sont formés à la conduite de nos véhicules et pour chaque chantier, nous analysons les risques routiers avec un plan de prévention* ».

L'entreprise est signataire des 7 engagements depuis le 2 décembre 2022.

Trophée Bronze

Adequat, agence d'intérim à Brive-la-Gaillarde (19), met un point d'honneur à sensibiliser au risque routier les intérimaires qu'elle recrute et à les équiper, comme l'explique **Cédric Maret, responsable d'agence et lauréat du trophée Bronze** : « *Plus de la moitié de nos saisonniers se déplace à vélo ou à trottinette. Nous avons donc créé un kit complet de sécurité pour l'usage des mobilités douces, comprenant notamment un gilet haute visibilité, un casque et un kit anti-crevaisson. L'objectif est qu'ils l'utilisent aussi dans leurs déplacements personnels* ».

La charte des 7 engagements+ pour une route plus sûre évolue pour accompagner l'essor des mobilités douces

C'est en 2016 que la Sécurité routière a regroupé autour d'elle 21 grandes entreprises françaises emblématiques pour lancer un appel national en faveur de la sécurité routière au travail. L'Appel se concrétise par 7 engagements opérationnels pris par les employeurs en faveur de leurs salariés pour agir sur les facteurs majeurs d'accidentalité routière. Pour accompagner en sécurité l'essor considérable des mobilités douces et intégrer leur accidentalité croissante dans la prévention du risque routier professionnel, la Sécurité routière a récemment fait évoluer les 7 engagements pour une route plus sûre.

Parmi les mesures que s'engagent à prendre les employeurs signataires de la charte en faveur de la sécurité de leurs collaborateurs, les besoins spécifiques des vélotafeurs et trottitafeurs sont désormais explicitement pris en compte.

Concrètement, l'engagement numéro 7 qui concernait les deux-roues motorisés, devient 7+ en intégrant les cyclistes et utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPm) – notamment les trottinettes électriques - (sensibilisation aux équipements obligatoires, incitation au port du casque, rappel de l'importance de se rendre visible).

Aujourd'hui, ils sont près de 2 900 employeurs engagés pour la sécurité de 4,7 millions de collaborateurs.

Pour en savoir plus :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/employeurs-rejoignez-lappel>

Contact presse **Délégation interministérielle à la sécurité routière**

Amandine Cuinet

Alexandra Thérizol

Thierry Monchâtre